



Les Voisins De Panier

Pâtes

AMAP association de maintien de l'agriculture paysanne

CONTRAT D'ENGAGEMENT

L'association a pour but de maintenir les exploitations, de proximité, pratiquant **une agriculture paysanne et durable**, en fournissant **des produits de qualité**, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le Producteur

Franck PERRAULT
La Chauvetterie
49 SAINT AUBIN DE LUIGNÉ
cabanapain@gmail.com
Tel : 06.41.80.96.48

Le Consommateur

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....@.....
Téléphone :

TERMES DU CONTRAT

Engagement :

Le Producteur :

Je m'engage, chaque premier jeudi du mois à faire des pâtes à partir de variétés anciennes de blés durs, « les blés poulards » (une variété espagnole et une italienne), de petit épeautre roux et d'un mélange de grand épeautre non hybride, cultivées dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

- Les pâtes au blé poulards : 4 formes sont proposées (fusili, coquillage, rigatoni et tagliatelle)
- Les pâtes au petit épeautre ou grand épeautre, proposées uniquement sous la forme fusili.

Les pâtes sont proposées au tarif de 6 €/kg pour le blé dur, 7 €/kg pour les Tagliatelles demandant plus de travail, et 8 €/kg pour le petit épeautre. Elles sont vendues par 500 gr ou plus. Les distributions ont lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois. Merci d'indiquer le nombre de sachets souhaité pour chaque livraison dans le fichier Amapj.

Le Consommateur :

Je m'engage à soutenir le producteur en venant chercher, chaque 1^{er} jeudi du mois, entre 18h30 et 19h30, mes pâtes... avec le sourire, à la distribution des « Voisins de Panier », ferme de la Ville à la Membrolle.

Je m'engage à, au moins une commande de pâtes par mois, (soit 500 gr minimum) auprès du producteur.

Quand je ne peux pas venir chercher mes pâtes, je cherche quelqu'un qui soit prêt à les prendre et à émarger à ma place.

Si je suis absent, sans avoir prévenu, j'autorise que mes pâtes soient mises à disposition de l'équipe responsable de la distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Païement :

Les chèques correspondant à la commande totale seront remis aux tuteurs au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre de Franck Perrault, et encaissés en début de mois, il est demandé un chèque par trimestre (ou semestre).

Adhésion :

Pour bénéficier de ce contrat, tout consommateur doit être adhérent de L'AMAP « Les Voisins de Panier ».

L'adhésion de 10 € à 6 € est obligatoire et concerne l'ensemble des activités.

RESILIATION

La résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes et sera étudiée par les membres du bureau.

SIGNATURES, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : en deux exemplaires

Le producteur

le consommateur

CONTACTS : les tutrices en charge actuellement de la relation sont :

Marie-Jo MARTIN -7 rue du Vieux Pré – 49770 LA MEIGNANNE – tél : 06 86 85 06 96

Agnès YUNG - 29, la Grée de l'Ormeau 49770 Le PLESSIS-MACE – tél : 06 07 99 37 37